

SCAV - 16 rue Claude Bernard 75231 Paris CEDEX 05
 Tél : (33) (0)1 44 08 16 29 - Fax : (33) (0)1 44 08 18 51

NOTE AUX CANDIDATS ADMISSIBLES
ÉPREUVES ORALES et PRATIQUES
des concours A TB BIO, A TB ENV et A TB POLYTECH Session 2017

L'attention des candidats est appelée tout particulièrement sur le contenu de cette note qui complète les informations contenues dans la notice d'instructions relatives à ces concours (téléchargeable sur le site).

https://www.concours-agro-veto.net/IMG/pdf_2017_notice_ATB_bio_mod.pdf

I. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ORALES

1. Dispositions d'ordre général

Les épreuves orales des concours **A TB BIO, A TB ENV et POLYTECH A TB** recrutant sur le programme des classes « technologie et biologie » auront lieu **du jeudi 8 juin au vendredi 16 juin 2017 inclus**.

A partir du mardi 30 mai 2017, chaque candidat admissible pourra télécharger sur le site Internet du Service des Concours (rubrique « Calendriers des oraux ») son calendrier de passage qui précisera les dates et horaires de ses épreuves (ce calendrier tient lieu de convocation).

Les candidats veilleront à tenir à jour leurs coordonnées courriel et téléphoniques pendant la durée des épreuves.

Les candidats abandonnant le concours sont priés de le faire savoir dès que possible au Service des Concours (courriel à fatiha.messaoudene@concours-agro-veto.net) afin de faciliter la gestion des plannings des autres candidats et des examinateurs.

Pour chaque épreuve, le candidat se présentera devant l'examineur avec sa carte d'identité et son calendrier de passage. Il devra signer une feuille d'émargement à la fin de chaque épreuve.

Lieu des épreuves

Les **épreuves orales** se dérouleront à :

AgroParisTech
16 rue Claude Bernard 75005 PARIS
Métro : Censier-Daubenton (ligne 7) Bus : Lignes 21 ou 27
ou RER ligne B : station Luxembourg

En cas de besoin vous pouvez appeler le point accueil : 01 44 08 86 30 (à partir du jeudi 8 juin 8h00)

Les **épreuves pratiques** se dérouleront à :

JUSSIEU (université Paris VI Pierre et Marie Curie),
4 place Jussieu 75005 PARIS
Métro : Jussieu (lignes 7 et 10) Bus : Lignes 89 ou 67

En cas de besoin vous pouvez appeler le même point accueil : 01 44 08 86 30 (à partir du jeudi 8 juin 8h00)

Horaires

Chaque candidat connaît précisément les jours et heures de passage de chacune des épreuves.

L'heure indiquée sur les calendriers de passage est toujours l'heure de début de l'épreuve qui tient compte du temps de préparation quand l'épreuve en comporte.

- Pour les épreuves orales qui auront lieu à **AgroParisTech**, il est demandé aux candidats d'être présents au moins **10 minutes** avant l'heure de convocation.
- Pour les épreuves pratiques, il est conseillé aux candidats d'être à **l'entrée du campus de JUSSIEU 15 à 20 mn** avant l'heure de convocation

Il leur est recommandé de se prémunir contre tout imprévu.

Les candidats doivent respecter strictement ce calendrier et les instructions ci-après.

2. Durée des épreuves

Les épreuves orales : SVT – Biotechnologies, Anglais et Mathématiques durent chacune 1 heure répartie en 30 minutes de préparation et 30 minutes d'interrogation.

L'épreuve entretien de Physique – Chimie dure 40 minutes réparties en 20 mn de préparation et 20 minutes d'interrogation.

L'épreuve de Géographie dure 1 heure 15 minutes répartie en 45 minutes de préparation et 30 minutes d'interrogation.

L'épreuve de TIPE dure 30 minutes (sans préparation).

Les TP de Sciences de la Vie et de la Terre et de Biotechnologies durent 3h30 (sans préparation).

Les TP de Physique - Chimie activité expérimentale durent 2h 30 (sans préparation).

Cas particuliers des retards

Épreuves avec temps de préparation

a) Le candidat arrive pendant son temps de préparation :

- sans cause impérieuse : il est autorisé à passer l'épreuve mais son retard est imputé sur son temps de préparation.

- si le retard est dû à un cas de force majeure que le candidat peut justifier, et que celui-ci souhaite garder toutes ses chances, il peut demander à se voir donner un nouvel horaire de passage, sous réserve de la décision du président du jury qui appréciera la validité du motif du retard.

b) Le candidat arrive après son temps de préparation :

Il n'est pas interrogé et est déclaré absent.

Toutefois, si le retard est dû à un cas de force majeure que le candidat peut justifier, il peut demander à se voir donner un nouvel horaire de passage, sous réserve de la décision du président du jury qui appréciera la validité du motif du retard.

Épreuves sans temps de préparation (TIPE, TP de SVT- Biotechnologies et TP de Physique - Chimie)

Le candidat arrive après l'heure prévue pour le début de l'épreuve :

Il n'est pas interrogé et est déclaré absent. Toutefois si le retard est dû à un cas de force majeure que le candidat peut justifier, il peut demander à se voir donner un nouvel horaire de passage, sous réserve de la décision du président du jury qui appréciera la validité du motif du retard.

Dans certains cas particuliers, l'examineur pourra autoriser le candidat à passer l'épreuve pendant la durée du temps restant et en rendra compte au Service des Concours. Le président du jury reste souverain pour juger, à posteriori, de la validité de l'épreuve en fonction du motif du retard invoqué.

Usage des calculatrices

L'usage des calculatrices est autorisé pour :

Epreuve de Mathématiques (cf note d'instructions annuelle page 10) :

- pendant la préparation, les candidats ne peuvent utiliser que les calculatrices mises à leur disposition par le SCAV, à savoir des modèles couramment commercialisés à notation algébrique simple (**Casio collège New + ou TI**).

- pendant l'interrogation, les candidats utilisent leur calculatrice personnelle, qu'ils doivent donc apporter.

Les calculatrices peuvent être programmables, alphanumériques ou à écran graphique, mais à fonctionnement autonome et sans imprimante ni document d'accompagnement.

Epreuve de TP de Physique – Chimie : les candidats ne peuvent utiliser que les calculatrices mises à leur disposition par le SCAV, à savoir des modèles couramment commercialisés à notation algébrique simple (**Casio collège New + ou TI**).

Épreuve de Biotechnologie et entretien Physique - Chimie : si nécessaire une calculatrice sera mise à disposition par le service des concours (modèles courants (**Casio collège New + ou TI**) à notation algébrique simple).

3. Instructions relatives à certaines épreuves

3.1 Epreuve orale de TIPE

Dépôt de dossier TIPE sur un serveur internet.

Les candidats admissibles **doivent obligatoirement** déposer sur le site du (SCEI) leur dossier TIPE (3 pages et figures) ; Ce site étant à la disposition des examinateurs pour en prendre connaissance.

Les candidats pourront se connecter via leurs identifiants d'inscription.

Le volume total maximum autorisé par candidat est de 15 Mo, ce qui lui permet éventuellement de déposer sa présentation sur le site.

Un vidéoprojecteur sera mis à disposition du candidat pendant l'épreuve orale afin de projeter sa présentation au membre de jury.

Le candidat doit déposer son dossier TIPE entre le 25 mai et le 30 mai minuit dernier délai.

Aucune mention de l'établissement d'origine du candidat ne doit apparaître sur les dossiers de T.I.P.E.

ATTENTION

- *Le dossier électronique doit être identique à celui envoyé en version papier.*
- *Ce dépôt de dossier sur le site est **obligatoire** mais ne remplace pas l'envoi du dossier papier au plus tard **mardi 30 mai** (cachet de la poste faisant foi) par les lycées qui reste la référence des interrogateurs pour la session 2017*

Les lycées envoient un exemplaire du dossier **T.I.P.E** des candidats admissibles au :

Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires (SCAV)

16 rue Claude Bernard - 75231 PARIS CEDEX 05

Les dossiers peuvent également être déposés à la loge d'Agro Paris Tech (16 rue Claude Bernard, entre 8h et 19h).

La page de couverture, dont le modèle figure dans la notice d'instruction aux concours A TB (annexe2), constitue un A3 plié sous forme chemise. Chaque candidat la reproduit en respectant la mise en page demandée.

Le candidat peut présenter des supports visuels dont il remettra, en début d'interrogation, 2 exemplaires sur support papier aux examinateurs. Celui qui souhaiterait faire une présentation PowerPoint ou autre devra utiliser son ordinateur portable personnel.

3.2 Epreuve pratique de SVT et Biotechnologies

Cette épreuve s'organise par groupe de candidats. Chaque groupe est convoqué **à 8h30** dans le hall du bâtiment Atrium à **JUSSIEU (université Paris VI Pierre et Marie Curie)**.

Les examinateurs viendront chercher leurs candidats pour un début d'épreuve 30 minutes après.

Aucun candidat ne peut être autorisé à quitter la salle moins d'une heure après le début de l'épreuve.

• Des flores « Bonnier » et « guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe » seront disponibles dans les salles.

• **Les candidats auront à disposition une boîte avec :**

Pâte adhésive (Patafix), Fil, Bandes de Canson noir (10cm x 10cm), Etiquettes numérotées, Epingles longues et fines

• **Seule sera autorisée la trousse à dissection personnelle (avec indication du nom mais pas du lycée d'origine) comprenant :**

pincettes, scalpel, ciseaux, aiguilles montées, aiguilles lancéolées, sonde cannelée, lames de rasoir, lames de scalpel, loupe à main, pinceau, ruban adhésif (simple et double face), colle, **marqueur indélébile**, vernis transparent.

Les candidats doivent apporter leur **blouse de travaux pratiques** et leurs **lunettes de protection (les lentilles de contact sont déconseillées)**.

3.3 Physique - Chimie Activité expérimentale

Cette épreuve se passe par groupe. Chaque groupe de candidat est convoqué en principe soit à **8 h30 soit à 13h30 dans le Hall de la tour 53-54 de JUSSIEU (université Paris VI Pierre et Marie Curie).**

Les examinateurs viendront chercher leurs candidats pour un début d'épreuve 30 minutes après. Les horaires seront confirmés sur les convocations.

Aucun candidat ne peut être autorisé à quitter la salle moins d'une heure après le début de l'épreuve.

Les candidats doivent apporter leur **blouse de travaux pratiques** et leurs **lunettes de protection (les lentilles de contact sont déconseillées)**.

3.4 Oral de Mathématiques

Cette épreuve repose sur la préparation d'un problème mathématique relativement ouvert avec mise à disposition d'un ordinateur et d'une clé USB pour la restitution (30 mn), puis la présentation de ce problème (30 mn).

Le candidat dispose d'un tableau sur lequel il présentera les réponses apportées. Un vidéoprojecteur en support lui permettra d'afficher graphiques, programmes, tableur... concernés.

3.5 Physique - Chimie, entretien

Le candidat sera interrogé

- en physique, s'il passe l'épreuve de travaux pratiques en chimie ;
- en chimie, s'il passe l'épreuve de travaux pratiques en physique.

II. RÉSULTATS D'ADMISSION

Affichage : Les listes principales et complémentaires d'admission des trois concours seront affichées :
le jeudi 29 juin 2017 en fin d'après-midi (délai de 24h possible)

à AgroParisTech 16, rue Claude Bernard, 75005 PARIS

Internet : À partir de cette même date, les résultats seront également accessibles sur le site :

www.concours-agro-veto.net, rubrique « résultats des concours ».

Bulletins de notes : Ils seront téléchargeables au plus tard 48 heures après la proclamation des résultats sur ce même site à partir du numéro candidat et du code confidentiel obtenu au moment des inscriptions.

CES BULLETINS DE NOTES DOIVENT ÊTRE CONSERVÉS SANS LIMITE (ÉCRIT COMME ORAL) : ils peuvent être demandés aux candidats ultérieurement lors d'une nouvelle étape de leur formation ou de leur carrière.

Diffusion : Les résultats sont communiqués à chacune des écoles des différents concours ainsi qu'à chaque établissement d'enseignement comportant une classe préparatoire "technologie et biologie".

III. CHOIX DES ÉCOLES (vœux et affectations)

Les candidats devront faire connaître leur ordre de préférence pour les écoles auxquelles ils concourent entre

Le jeudi 1 juin et le jeudi 25 juin 2017 à minuit par Internet sur le site : www.concours-agro-veto.net, rubrique «vœux et affectations», selon les directives de la note sur la procédure commune d'intégration, consultable sur le site Internet du Service des Concours.

La procédure d'intégration se déroulera également sur ce même site entre le **mardi 4 juillet 2017 (date du 1^{er} appel) et le lundi 4 septembre 2017 (en principe celle du dernier appel)**. Les candidats devront se connecter pour connaître et imprimer la proposition d'affectation qui leur sera faite et envoyer leur réponse au SCAV, dans les 2 jours suivant la proposition.

IMPORTANT :

1. Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.
2. Les candidats susceptibles de ne pas pouvoir participer eux-mêmes à la procédure d'affectation doivent donner procuration à un mandataire (document téléchargeable) et lui permettre de se connecter et de répondre aux propositions d'affectation en son nom.